

1. Considérations pour la clientèle DI

Les parents ayant une DI sont plus à risque :



- ✗ D'avoir vécu un parcours atypique avec leurs enfants (placement, hospitalisation, absences prolongées, etc.)
- ✗ D'être exploités ou abusés par leurs enfants;
- ✗ D'avoir des enfants qui continuent de jouer le rôle de parent auprès d'eux, et ce, même à l'âge adulte (rôle inversé, parentification);
- ✗ De vieillir prématurément par rapport à des parents neurotypiques et donc que leurs enfants deviennent proche-aidants plus tôt et aient besoin d'être outillés plus tôt pour jouer ce rôle.



Ce parcours doit être considéré dans les interventions à adopter auprès de ceux-ci. Il a des répercussions parfois quand l'enfant atteint l'âge adulte, notamment :

- ✗ Le désir pour le parent de compenser le temps perdu ;
- ✗ La volonté pour le parent de jouer des rôles qu'il n'a pas pu jouer alors qu'il n'avait pas la garde de l'enfant ou qu'il était absent (rôles qui ne sont plus adéquats considérant que l'enfant est adulte) ;
- ✗ Le lien d'attachement avec l'enfant peut être moins solide.

Ceci peut emmener le parent à surprotéger son enfant ou à s'investir trop intensément auprès de lui. Il peut avoir de la difficulté à mettre ses limites par peur de perdre le lien avec lui et avoir du mal à jouer le bon rôle dans leur relation.

2. Dimensions à explorer auprès des parents (avec ou sans DI)



Relation parent-adulte

- Parentification;
- Relation saine et sans abus ;
- Respect des choix de l'enfant devenu adulte ;
- Impact du parcours du parent et de l'enfant dans la relation ;
- Intérêt envers les activités, les loisirs, les études, l'emploi de l'enfant maintenant adulte ;
- Activités et discussions communes pour favoriser une bonne relation ;
- Réduction du temps dédié à l'enfant et augmentation des loisirs personnels du parent pour laisser l'espace à l'enfant de s'autonomiser.



Cheminement de l'adulte

- Redéfinition du rôle de parent (ex. : facilitateur plutôt que responsable)
- Importance du rôle de facilitateur ;
- Responsabilisation de l'adulte qui doit répondre à ses propres besoins ;
- Besoins de liberté et d'autonomie de l'adulte ;
- Limites claires et saines (ex. : capacité de dire non afin de favoriser le développement de l'enfant maintenant devenu adulte).

3. Potentiels partenaires à considérer pour une collaboration intersectorielle

Réseau de soutien informel Intervenant·es de votre établissement ou d'un autre CISSS (services sociaux généraux, santé mentale adulte, dépendance, etc.)

Réseau scolaire (si toujours scolarisé) Organismes communautaires

4. Interventions en parentalité DI (communes à toutes les annexes thématiques)

Afin de mettre en place les bonnes pratiques liées à ce guide, l'intervenant doit, avec le consentement et la participation de l'usager·ère :

- Se concerter avec les partenaires déjà impliqués afin de réfléchir :
 - ✓ À la composition de l'équipe entourant le parent :
manque-t-il des partenaires?
[Voir troisième section de cette fiche](#)
 - ✓ Aux dimensions à explorer
[Voir deuxième section de cette fiche](#)
- ... Afin d'offrir à la personne des services intégrés et fluides
- Dispenser les [stratégies d'intervention prévues auprès des parents ayant une DI \(voir section 3.2.3 du GUI-10406\)](#) en considérant :
 - ✓ Les dimensions à explorer
[Voir deuxième section de cette fiche](#)
 - ✓ Les particularités associées à la DI
[Voir première section de cette fiche](#)